



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_268-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017

Délibération N°2017/268

**Actions de médiation du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts
l'année scolaire 2017-2018**

M. le maire expose à l'assemblée :

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts propose une politique culturelle variée, accessible et de grande qualité.

Cette politique cherche à faire découvrir et rendre accessible les collections publiques du palais Fesch au plus grand nombre. Dans ce but, différentes actions de médiation sont mises en place :

- au sein du Palais Fesch, des actions culturelles variées s'adressent au plus grand nombre ;
- une politique « hors les murs » permet de faire connaître le musée à un public qui ne s'y rendrait pas spontanément ;
- une politique d'accueil des enfants et notamment des scolaires permet de fidéliser le jeune public.

I) Les actions proposées dans le Palais Fesch

De nombreuses actions sont proposées tout au long de l'année au sein du Palais Fesch, en lien avec les collections permanentes du musée, ou bien en fonction des expositions temporaires présentées. Certaines, face à leur succès sont reconduites depuis plusieurs années ; d'autres sont proposées pour la première fois.

1) Cours et conférences

a) Les cours d'histoire de l'art du Louvre, mis en place en 2017 pour la première fois à Ajaccio ont rencontré un très important succès ; il serait donc intéressant de les poursuivre chaque année. Une nouvelle série thématique serait proposée pendant l'année scolaire 2017-2018.

b) Des conférences en lien avec les expositions temporaires de l'année 2017-2018 auraient lieu une fois par mois d'octobre à juin ; elles auraient pour but de rendre accessible au public le contenu scientifique des expositions.

Ces conférences auront pour but de permettre une meilleure compréhension de ces expositions par le visiteur.

c) Un cycle de conférence sur le lien entre l'art et la littérature serait organisé en partenariat avec l'association Via grenelle ces conférences pourraient se tenir dans l'enceinte du Palais Fesch tous les deux mois et feraient ainsi le lien avec les rencontres littéraires « Racines de ciel ».

d) Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine napoléonien, des représentants de la Fondation Napoléon interviendront une fois tous les deux mois pour des conférences au Palais Fesch.

e) Une heure, une œuvre : animées par les personnels du musée, ces séances permettraient à un public salarié, de venir découvrir certaines œuvres d'art en profitant de leur heure de déjeuner. L'accent serait mis sur les œuvres récemment exposées.

f) Deux journées d'études seront consacrées aux recherches sur la collection du cardinal Fesch. En effet deux historiens d'art travaillent depuis 2 ans sur cette collection ; les journées d'études permettraient de faire un bilan d'étape de ce travail.

2) Cours de pratique artistique

a) Les cours de copie d'œuvre, animés par M. Michel-Ange Poggi, artiste peintre, seraient poursuivis en raison de leur grand succès. Les participants y apprennent la peinture en copiant des œuvres du musée. Chaque élève devra s'acquitter de 30 euros par mois.

b) Un second cours pour les adultes, consacré à l'apprentissage des techniques anciennes de dessin et de peinture serait inauguré à partir d'octobre 2017. Afin de toucher un public différent de celui des cours de copie, il serait proposé deux fois par mois en soirée. Le tarif de ces cours est de 30 euros par mois.

3) Visites guidées

Des visites guidées thématiques, organisées par la documentaliste une fois par mois les vendredis après-midi, seraient poursuivies. Afin d'approfondir l'étude des tableaux de la collection une visite en deux temps est proposée : un parcours thématique dans les salles du musée, puis une consultation d'ouvrages à la bibliothèque d'histoire de l'art.

Les participants à ces visites devront s'acquitter de l'entrée du musée.

4) Concerts, spectacles de danse

a) Des concerts méridiens sont organisés en partenariat avec le conservatoire de Corse, Henri Tomasi, les mercredis midi une fois tous les deux mois ; les élèves du conservatoire venant gratuitement jouer dans les salles du musée. Ces actions seraient gratuites.

b) A titre exceptionnel (événement particulier, journée nationale) des concerts supplémentaires ou des spectacles de danse pourront également être joués dans l'enceinte du Palais Fesch. Des représentations de danse d'époque empire pourront également avoir lieu pour mettre en avant les collections napoléoniennes.

5) Participation aux évènements nationaux

Certains évènements nationaux sont devenus incontournables pour le Palais Fesch :

a) Les journées européennes du patrimoine : le musée resterait ouvert de 10h30 à 18h lors du 3^e week-end de septembre.

Pour informations, 6604 visiteurs ont été accueillis en 2016.

b) La nuit des musées, mai 2018 (l'édition 2017 a accueilli 373 visiteurs)

Le musée resterait ouvert de 18 heures à 23 heures. Le travail réalisé par les enfants sur nos œuvres serait particulièrement mis en avant à cette occasion.

c) La journée mondiale Alzheimer, septembre 2017

Depuis maintenant quatre ans, le Palais Fesch accueille cet événement en collaboration avec l'association *France Alzheimer*. Des malades bénéficient ce jour là de visites guidées adaptées des collections du musée.

d) Les portes du temps : cette opération nationale, permet de faire découvrir l'art aux jeunes des quartiers « politique de la ville » en leur proposant des activités spécifiques.

e) Rendez-vous au jardin : les collections de natures mortes du musée permettent de proposer des actions à l'occasion de ce rendez-vous auquel participe la ville d'Ajaccio.

Pour l'ensemble de ces opérations, la gratuité du musée serait accordée aux visiteurs.

6) Racines de ciel

C'est depuis 2009 que *Racines de Ciel* organise chaque année à Ajaccio des rencontres littéraires, réunissant auteurs de notoriété nationale, et insulaires. Le but recherché étant de nourrir une réflexion sur le processus de création autour d'un thème fort et différent chaque année.

L'organisation de cet évènement au Palais Fesch fera cette année l'objet d'un partenariat plus abouti afin de permettre un croisement des publics.

II. Les actions « hors les murs »

La mission de service public du Palais nécessite de mettre en place des actions spécifiques afin de permettre au plus grand nombre de s'approprier les œuvres d'art du Palais Fesch.

Ces actions s'adressent avant tout à des personnes souvent issues de milieu modeste résidant dans les quartiers excentrés de la ville, mais aussi aux publics en difficultés, isolés ou en insertion. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la *politique de la ville*.

Mais les politiques hors les murs doivent également permettre à un public empêché (personnes hospitalisées, détenus en maison d'arrêt, etc.) de pouvoir découvrir les œuvres d'art.

Les différents publics évoqués, ne pourront pas s'approprier le musée seuls. Les musées des Beaux-arts dans leur ensemble leur paraissent inaccessibles, il est donc nécessaire de créer des animations spécifiques afin d'aller les chercher.

Au travers de cours d'histoire de l'art, de visites thématiques ou d'ateliers spécifiques, organisés avec chaque partenaire, le public est progressivement amené au Palais Fesch. C'est pour cela que ces actions sont dites « hors les murs » car elles peuvent avoir lieu dans les locaux des structures partenaires mais également au musée ; elles sont organisées de manière ponctuelle ou régulières tout au long de l'année scolaire.

Ces actions sont conduites par Julie Baltzer, médiatrice titulaire d'un master II de médiation culturelle.

Pour information, 1708 visiteurs ont été accueillis par la médiatrice du Palais Fesch, soit 434 personnes supplémentaires lors de l'année 2016-2017.

Différents partenariats ont vu le jour, il s'agit de les poursuivre et de les amplifier.

- Services de la ville d'Ajaccio : les maisons de quartier de Saint-Jean, des Salines, de Résidence des îles, les médiathèques de Saint-Jean, des Canes, la maison des aînés, le relais des assistantes maternelles, la crèche du Parc Berthault et tout particulièrement le service de la Réussite Éducative ;
- Hôpitaux : l'hôpital Eugénie et différents services de l'hôpital Castelluccio ;
- Associations : le GRETA, le secours populaire, Corsicasida, France Alzheimer ;
- La maison d'arrêt d'Ajaccio.

Un nouveau partenariat se mettra en place avec la médiathèque des Jardins de l'empereur dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Différentes expositions d'œuvres réalisées à l'occasion des ateliers pourront avoir lieu dans l'enceinte du Palais Fesch.

La gratuité du musée est accordée aux participants à ces actions.

III) les actions spécifiques à destination des enfants

1) Activités pour les enfants

a) Ateliers arts plastiques

Pour l'ensemble de l'année scolaire (trois trimestres) deux ateliers d'art plastique seront proposés le mercredi après-midi.

Le premier, de 13h à 14h30, s'adresserait aux enfants scolarisés dans les classes de CP, CE1 et CE2

Le second, de 15h à 16h30, permettrait quant-à lui d'inscrire les enfants de CM1, CM2.

Le choix de ces différentes classes d'âge par atelier permettra un travail plus cohérent et plus abouti.

Le tarif de ces ateliers est de 50 euros par trimestre et par enfant.

b) Atelier théâtre

Le changement des rythmes scolaires à Ajaccio permet de proposer un atelier supplémentaire le mercredi matin. Cet atelier s'adresserait à des enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2. Il aurait pour but de créer une pièce de théâtre autour des collections du musée.

Le tarif de ces ateliers est de 50 euros par trimestre et par enfant.

c) Ateliers pour enfants aux vacances scolaires

Chaque vacance scolaire sera l'occasion de proposer des ateliers d'arts plastiques spécifiques ; ainsi par exemple la création de décors de Noël pourra être proposée aux enfants au moment des vacances de Noël.

Des stages pour le public adolescent seront proposés pendant les vacances scolaires ; ils s'appuieront d'avantage sur l'usage des nouvelles technologies.

Ces différents ateliers seraient proposés aux enfants par tranches d'âge : 4 à 6 ans, 6 à 11 ans, ou 12-16 ans. Ils pourront être proposés sous la forme d'actions intergénérationnelles (parents/grands parents-enfants) mais les enfants pourraient également être accueillis seuls.

Pour les ateliers simples le tarif est fixé à 5 euros par enfants, pour les ateliers intergénérationnels le tarif est fixé à 10 euros par famille. Pour les stages, ils seront gratuits pour les enfants venant dans le cadre d'un partenariat avec un service de la Ville ; pour les autres le tarif sera de 5 euros par journée de stage.

Une exposition de fin d'année sera consacrée aux travaux réalisés par les enfants.

d) Visites théâtralisées

En lien avec nos œuvres, une compagnie de théâtre proposera de découvrir de manière ludique les collections du musée lors des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps.

Il est demandé aux visiteurs de s'acquitter de l'entrée du musée.

e) Spectacle de Noël

Le musée a pris l'habitude, depuis 2014, de proposer pour les plus petits un spectacle de marionnette en lien avec l'art. Ce spectacle serait joué dans la grande galerie du palais Fesch. Il est demandé aux visiteurs de s'acquitter de l'entrée du musée.

2) Accueil des scolaires au Palais Fesch

Les scolaires sont accueillis tout au long de l'année au Palais Fesch par Laurence Martini, médiatrice, titulaire d'un master II d'histoire de l'art. Pour information 3350 enfants ont été accueillis par la médiatrice du Palais Fesch soit 1890 enfants supplémentaires sont venus avec leur enseignant lors de l'année scolaire 2016-2017.

a) Visites des collections

Une médiatrice spécialisée pourra proposer des visites guidées, générales ou thématiques, ainsi que des ateliers. Par ailleurs, les enseignants peuvent également effectuer des visites du musée avec leurs élèves ;

b) Outils pédagogiques

Des outils pédagogiques sont créés régulièrement afin d'aider les enseignants, ou tout autre partenaire, à faire comprendre et découvrir nos collections : mallettes pédagogiques, parcours, pédagogiques, fiches d'œuvre.

De nouveaux outils seront proposés à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2017 et disponibles en ligne sur le site internet du Palais Fesch.

c) Formation des enseignants

Des formations seront proposées, de manière régulière, et en lien avec les services décentralisés de l'Éducation Nationale, sur les collections du musée Fesch. Le but étant d'inciter les enseignants à emmener les élèves, en leur montrant les possibilités offertes par le musée Fesch, notamment en lien avec leurs programmes scolaires. La volonté des deux parties étant de rendre l'enseignant suffisamment autonome pour qu'il puisse effectuer les visites seuls avec sa classe.

Des formations supplémentaires, sur les collections de peinture corse, seront mises en place en lien avec le plan pluriannuel de formation des enseignants en langue et culture corse.

d) Projets spécifiques

Certains projets spécifiques sont organisés avec des établissements scolaires ; ils font l'objet d'un partenariat qui conduit les élèves à venir plusieurs fois au musée Fesch et à produire un projet pédagogique spécifique.

Pour l'année 2017-2018, il est déjà possible d'annoncer un nouveau partenariat avec l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur et le renouvellement du partenariat « mediterr'arts » avec le collège Padule.

Dans le cadre de ces partenariats spécifiques, la gratuité est accordée aux visites scolaires.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le budget nécessaire à la programmation des actions du Palais Fesch tel qu'il figure en annexe.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de ce programme.

D'AUTORISER le maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

D'AUTORISER le maire à solliciter au titre du mécénat des partenaires au titre de la programmation générale 2017 et 2018.

D'APPROUVER la mise en place de ces actions telles que décrites ci-dessus.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018 en dépenses chapitre 011 – articles 60632 et 611, et en recettes au chapitre 70 article 7088 et chapitre 74 article 7472

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 novembre 2017 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La mise en place des actions de médiation du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

à solliciter au titre du mécénat des partenaires au titre de la programmation générale 2017 et 2018

DIT

que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018 en dépenses chapitre 011, articles 60632 et 611, et en recettes au chapitre 70 article 7088 et chapitre 74 article 7472

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Page 7 sur 7